



Informations pratiques relatives au certificat d'immatriculation d'un véhicule CARTE GRISE

Depuis le **07 août 2017**, certaines démarches concernant le certificat d'immatriculation d'un véhicule doivent **obligatoirement** être effectuées en ligne.

Il s'agit des démarches suivantes :

- changer le titulaire du certificat (immatriculation d'un véhicule d'occasion en France)
- déclarer la vente de son véhicule (déclaration de cession d'un véhicule)
- modifier son adresse sur la carte grise
- demande de duplicata de carte grise en cas de vol, de perte ou de détérioration de la carte originale

Ces démarches **s'effectuent gratuitement** sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS : <https://ants.gouv.fr/>)

Pour effectuer des démarches, il faut disposer d'un équipement numérique (ordinateur, tablette, smartphone) muni d'une connexion internet et d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipé d'une fonction photo).

Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont **mis à disposition** pour les personnes ne disposant pas chez elles de tels équipements. **Les coordonnées des points numériques sont accessibles sur les sites internet des préfectures.**

Des médiateurs peuvent également accompagner les usagers peu familiers avec l'utilisation d'internet pour réaliser leur démarche.



Les points numériques en Gironde

Il est possible de solliciter l'aide d'un médiateur dans les différents points numériques situés en préfectures et dans les sous-préfectures de Gironde.

Les adresse et horaires d'ouverture des points numériques sont :

PRÉFECTURE DE BORDEAUX	Rue Claude Bonnier 33000 BORDEAUX	Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 13h
SOUS-PRÉFECTURE D'ARCACHON	55 Boulevard du Général Leclerc 33311 ARCACHON CEDEX	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h45 à 12h15 Fermée le mercredi
SOUS-PRÉFECTURE DE BLAYE	4 Rue André Lafon 33390 BLAYE	Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30
SOUS-PRÉFECTURE DE LANGON	19 cours des Fossés 33210 LANGON	Lundi et Vendredi de 8h30 à 12h Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
SOUS-PRÉFECTURE DE LESPARRE	4 Allée du 8 mai 1945 33341 LESPARRE-MÉDOC	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 13h00 Fermée le mercredi
SOUS-PRÉFECTURE DE LIBOURNE	44 Rue Thiers 33504 LIBOURNE	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00 Fermée le mercredi